

Veille métiers et transitions #7

Des risques pour le pluralisme et la liberté des médias en France

Quels enjeux pour les bibliothèques?

Natalia Leclerc

Responsable de la mission Enjeux et défis informationnels (EDI),
Direction des transitions et de la prospective (DTP),
École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib)

Le Centre for Media Pluralism and Media Freedom (CMPF ou Centre pour le pluralisme et la liberté des médias) a publié son rapport annuel, complété d'un rapport spécifique à chaque État de l'Union européenne¹, pilotée par Alan Ouakrat (Université Sorbonne Nouvelle) et Raphaël Lupovici (Université de Lille). À travers l'analyse de quatre piliers fondamentaux, l'étude révèle pour la France un risque global moyen-faible (11^e sur 27). Néanmoins, le pluralisme de marché est jugé très préoccupant. Le document souligne des menaces persistantes sur l'indépendance des rédactions, ainsi qu'une protection insuffisante des journalistes. La régulation des plateformes numériques et l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) émergent comme des défis législatifs majeurs. Enfin, le texte pointe une dégradation de l'information locale, alertant sur l'apparition progressive de déserts médiatiques, et une insuffisance des dispositifs d'éducation aux médias et à l'information (EMI). Sur quelles questions cet état des lieux peut-il attirer l'attention des bibliothèques ?

Que nous dit le rapport du CMPF ?

Dans le domaine « Protections fondamentales », le risque est évalué comme moyen-faible (40 %) par le CMPF. Il s'explique par des atteintes à la liberté d'expression, une fragmentation des stratégies pour lutter contre la désinformation, d'autant plus regrettable que les enjeux, eux, sont internationaux. Le rapport pointe aussi les menaces contre les journalistes (procédures-bâillons, voire menaces physiques lors de manifestations et de pressions policières) et un affaiblissement de leur protection légale. Cette insuffisance frappe aussi les lanceurs d'alerte. Enfin,

certaines procédures de l'agence gouvernementale Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), sont perçues comme opaques ou biaisées : la nomination de son président ou encore celle de « signaleurs de confiance ».

Dans le domaine « Pluralisme de marché », le risque en revanche est fort (71 %) avec une détérioration notable. Le rapport pointe en effet la très forte concentration de la propriété (les quatre principaux propriétaires de médias audiovisuels possèdent 97 % du marché), qui prospère aussi grâce à de nouvelles formes de concentration trans-média et d'une complexification des structures de propriété qui rendent les montages des conglomérats peu lisibles. Or la transposition de l'European Media Freedom Act (EMFA ou règlement européen sur la liberté des médias) est incomplète, et la création d'une base de données exhaustive sur la propriété des médias inexistante. Ce risque encouru par les médias d'information (très fort) et l'information en ligne (fort) est lié aux menaces sur les modèles économiques, également mis à mal par l'IA générative. La mise en œuvre de la taxe GAFAM se heurte aux menaces de sanctions commerciales américaines, et les « Big Tech » captent 75 % du marché publicitaire numérique. Enfin, des propriétaires interfèrent dans les choix des rédactions (avec des ingérences manifestes dans les groupes Bolloré, Saadé, Kretinsky).

Pour le domaine « Indépendance politique », pour le CMPF, la France court un risque moyen-faible (39 %). Si l'équilibre du temps de parole est respecté sur les différentes chaînes, les choix éditoriaux du groupe Bolloré (horaires de programmation) favorisent une visibilité accrue des perspectives d'extrême droite. Or, l'audiovisuel public en subit des attaques répétées, illustrées par une commission d'enquête parlementaire critiquée pour son orientation partisane. Face à cela, les mécanismes internes de protection des journalistes sont insuffisants pour contrer efficacement les pressions des propriétaires,

1 *Monitoring media pluralism in the European Union : results of the MPM2026. Country report : France.* En ligne : <https://cadmus.eui.eu/entities/publication/2ba82f93-187b-4880-acfe-c372c63c95c3>

tandis qu'à l'inverse, un vide juridique autorise l'activité des influenceurs politiques en période électorale. Enfin, si les aides directes sont transparentes, les dépenses publicitaires de l'État sont estimées opaques, et ne sont pas soumises à des mécanismes de contrôle public efficaces.

Dans le domaine « Inclusion sociale », enfin, le risque est moyen-faible (34 %). Ce score s'est légèrement amélioré grâce à des progrès de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap et à la prise en compte de la diversité, mais des points de vigilance subsistent, comme l'émergence de « déserts médiatiques », renforcée par la fragilité des médias locaux et associatifs : si les coupes budgétaires directes ont été annulées pour 2026, la réduction des aides au secteur associatif global (emplois aidés, subventions aux tiers-lieux) affaiblit l'écosystème vital de ces médias. Concernant l'accessibilité numérique, la télévision progresse, mais pas les fournisseurs de services numériques et de Subscription Video On Demand (SVoD ou vidéo à la demande par abonnement). Deux champs restent très préoccupants : d'une part, la lutte contre les discours haineux se heurte à des mesures jugées inefficaces (dans l'audiovisuel, l'Arcom n'intervient que dans 0,5 % des signalements) ; d'autre part, malgré des politiques d'égalité, une polarisation croissante et un recul alimenté par l'extrême droite sont observés dans la couverture médiatique des questions de genre. Enfin, le rapport pointe les limites de l'EMI : les actions ciblent trop peu les groupes vulnérables (détenus, personnes âgées) et le risque est évalué comme moyen-fort. De plus, les grandes plateformes s'engagent peu dans la diffusion de ressources pédagogiques en France, voire ont opéré un revirement, comme Meta qui a supprimé son programme de fact-checking.

Sur quoi les bibliothèques peuvent-elles insister en EMI ?

Le rapport voit l'EMI sous l'angle éducatif, du fait de son intégration à la formation des enseignants. Or, c'est un axe central des missions des bibliothèques, qui sont particulièrement pertinentes pour toucher les publics aujourd'hui négligés. Ainsi, une offre de service plus développée peut être proposée en bibliothèque carcérale ou en partenariat avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pour des ateliers réguliers de décryptage de l'information. Pour les personnes âgées, le besoin pourrait être de suivre des ateliers combinant usage des outils (smartphone, réseaux sociaux) et repérage de l'information de mauvaise qualité. Pour tous les publics, des formats courts et récurrents plutôt qu'un atelier isolé favorisent la mémorisation et l'appropriation des réflexes critiques.

Les risques concernant le manque de transparence de la propriété des médias et leur très forte concentration plaident pour l'organisation d'ateliers spécifiques sur « *qui possède quel média* », pour mieux comprendre les enjeux de ligne éditoriale. Ce type d'initiative répond directement au constat sur l'absence de base de données publique accessible.

Pour répondre aux problématiques de désinformation et de modération des contenus, les questions autour des « signaleurs de confiance » de l'Arcom et des biais potentiels dans la modération en ligne peuvent nourrir des ateliers ou des ressources sur la fiabilité de l'information : ateliers de vérification des sources et d'usage des outils de *fact-checking*, comme il en existe déjà beaucoup, en insistant sur les réseaux sociaux et les contenus générés par IA, un enjeu explicitement soulevé par le rapport comme nouveau défi ; ateliers de sensibilisation aux mécanismes de modération des plateformes (pourquoi certains contenus sont supprimés, la technique du *shadow banning*) pour développer un regard critique sur la manière dont l'information circule, et pas seulement sur son contenu.

Enfin, les bibliothèques peuvent proposer des ateliers de repérage des discours de haine en ligne², avec un focus sur les mécanismes de polarisation, en lien éventuel avec des associations.

Les bibliothèques dans leur écosystème local

Hormis ces actions, le rapport permet de penser les bibliothèques comme seul lieu d'accès à l'information dans un contexte d'émergence de déserts médiatiques, de dégradation de l'information locale et de disparités régionales. La fragilité des médias associatifs et locaux, du fait de la réduction des aides au secteur associatif est aussi un point de vigilance pour les bibliothèques qui collaborent parfois avec ces structures ou qui réfèrent la presse locale.

Ainsi, mettre en avant la presse locale et associative par la visibilité de leurs abonnements, leur mise en valeur physique ; accentuer l'organisation de rencontres avec des journalistes locaux ou des médias associatifs (souvent en grande fragilité économique) ; positionner la bibliothèque comme point de collecte et de diffusion d'information locale (panneaux, lettres d'info, agrégation de sources fiables) sont autant de réponses à apporter à cette problématique. 🕒

2 Provocation à la haine, à la violence ou à la discrimination, 10 mars 2026. En ligne : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32575>